

CONSTRUIRE EN BOIS

.2019.

Bâtiments agricoles

#3

La conception d'un bâtiment agricole nécessite la prise en compte de nombreuses contraintes : offrir un confort optimal aux animaux, un espace optimisé pour le stockage et le confort de travail de l'agriculteur, simplifier le passage des engins et la mise en place de nouveaux matériels, être adaptée aux besoins d'évolution de l'exploitation... Le bois est le matériau idéal pour respecter tous ces critères tout en proposant des bâtiments intégrés dans le paysage, avec un faible impact sur l'environnement. Matériau durable et renouvelable, le bois local, issu des forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes, voire parfois même de l'exploitation agricole, permet de maintenir une économie locale dans nos territoires. Les scieries et constructeurs bois de notre région sont en mesure de répondre aux besoins de construction sans faire appel aux bois d'importation. Enfin, choisir le bois, plutôt que des matériaux non biosourcés, c'est aussi participer à la réduction des effets du changement climatique. Nous vous invitons à découvrir, dans cette brochure, les nombreux avantages de ce matériau naturel et biosourcé, ainsi que de nombreux témoignages.



Jean Gilbert
Président de Fibois,
interprofession forêt-bois
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le bois, le bon choix !

/// UN MATÉRIAU ■ 2
POUR TOUS VOS PROJETS

/// DES BÂTIMENTS ADAPTÉS ■ 4
À TOUS LES USAGES

/// UN CYCLE DE VIE PEU IMPACTANT . . . ■ 6
SUR L'ENVIRONNEMENT

/// DES ANIMAUX ET DES HOMMES ■ 8
DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

/// VOUS ACCOMPAGNER ■ 10
DANS VOTRE PROJET

Photo couverture - ©Fabriques Architectures Paysages (42)

LE BOIS OFFRE UNE GRANDE FLEXIBILITÉ ET ADAPTABILITÉ DES BÂTIMENTS.

DES ESPACES À ORGANISER ET RÉORGANISER...

Le bois s'adapte facilement aux besoins des agriculteurs : grâce aux structures bois et à leurs systèmes d'assemblage les extensions sont facilitées, le bardage peut être aisément démonté, changé et réutilisé. Les structures bois permettent de grandes portées ce qui libère l'espace intérieur.



GAEC de Surain – Bâtiment pour 82 vaches allaitantes et leurs veaux à Chambon-sur-Lac (63), ©Chambre d'agriculture Puy-de-Dôme (63)

Pour réaliser ces nouveaux bâtiments, un bâtiment de stabulation et un bâtiment de stockage pour le fourrage, Dominique et Jean Bourdon associés dans le GAEC de Surain ont choisi le bois. En service depuis novembre 2018, la nouvelle stabulation présente une surface de 1 820 m² contre 225 m² pour le bâtiment de stockage. Construit à 1 200 m d'altitude, les 2 bâtiments offrent une capacité pour 82 vaches allaitantes, leurs veaux, 2 taureaux et 300 bottes de diamètre 130.



©Chambre d'agriculture Puy-de-Dôme (63)

TÉMOIGNAGE

Jean Bourdon, associé GAEC de Surain, agriculteur à Chambon-sur-Lac (63)

Pour notre bâtiment, la solution bois ne coûtait pas plus cher qu'une solution métallique tout en offrant de nombreux avantages. Celui de procurer une ambiance de travail plus agréable et plus confortable, pour nous et pour nos animaux. Celui de pouvoir faire soi-même, nous avons posé l'ensemble du bardage et nous pouvons très facilement démonter et remonter les aménagements. De plus nous avons participé au développement de la filière bois local en faisant appel à une entreprise spécialisée dans la construction de bâtiments agricoles en bois basée à Allègre en Haute-Loire. ■■

TÉMOIGNAGE

M. Mouliade,
éleveur à Jabrun (15)

Mon bâtiment bois a été fait en trois fois, on a pu réutiliser du bardage qu'on a cloué ailleurs, les modifications étaient très rapides. On peut poser un mur complet en une demi-journée !

DES INSTALLATIONS PLUS FACILES À METTRE EN PLACE

Le bois peut être percé, cloué, assemblé très simplement, ce qui facilite grandement l'installation des réseaux et aménagements. Les modifications et les réaménagements des espaces sont beaucoup plus simples et rapides à faire soi-même.

TÉMOIGNAGE

M. Théron,
éleveur à Allanches (15)

Au niveau des aménagements intérieurs, c'est plus facile de fixer du tubulaire sur des ossatures en bois.

UN MATÉRIAU DE CHOIX POUR LA RÉNOVATION

Le bois offre un large panel de solutions pour la réhabilitation des bâtiments existants. Pour preuve, la coopérative « Vercors-Lait » à Villard-de-Lans (38) dont la réhabilitation a été conçue par FLL00 Architecture et Urbanisme (38). Son développement a nécessité une restructuration de son bâtiment existant de 800 m² qui a bénéficié d'une rénovation de la façade extérieure. Excepté la partie de bâtiment consacrée au laboratoire de transformation, les



Avant / après



©FLL00 architecture

UN ENTRETIEN AISÉ

Les circulations (animaux, machines, engins) peuvent endommager certaines pièces, comme le bardage par exemple. En bois il présente l'avantage d'être facilement remplaçable. Aucun entretien particulier n'est à prévoir que ce soit sur la structure ou sur le bardage si ce dernier est réalisé avec une essence naturellement durable ou le cas échéant si elle a été traitée.

TÉMOIGNAGE

M. Verschaeve,
éleveur à
Louroux-Hodement (03)

Un bardage en bois, si vous le touchez avec du matériel ou qu'un animal l'abîme, au pire la lame en question sera déclouée et facilement remplacée. Quand on veut réparer quelque chose, moduler ou modifier, c'est beaucoup plus facile avec le bois.

UNE GRANDE RÉSISTANCE AUX AMBIANCES AGRESSIVES

Les essences de bois utilisées dans la construction de bâtiments agricoles sont sélectionnées ou font l'objet d'un traitement spécifique pour résister aux ambiances agressives. Associé à une conception maîtrisée, le bois est le matériau idéal pour la construction d'espaces de stockage de composés agressifs, tels que le sel, la potasse ou les engrais. Il est également bien adapté aux conditions particulières des bâtiments d'élevage, notamment en milieu porcin.



©Roiné

parties logement, vestiaires, bureaux et magasin disposent d'une isolation thermique en panneaux à ossature bois en épicéa local. L'extension a été réalisée entièrement en structure bois. Un bardage en douglas d'Auvergne-Rhône-Alpes vient harmoniser l'existant et le nouveau bâtiment pour créer une nouvelle esthétique dynamique et contemporaine qui s'intègre dans son environnement forestier.



©FLL00 architecture

/// Des bâtiments adaptés à tous les

STOCKAGE, ÉLEVAGE, MARAÎCHAGE, TRANSFORMATION OU ENCORE VENTE, CHAQUE AGRICULTEUR A DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR SES BÂTIMENTS.

La diversité de solutions constructives et la compétence des spécialistes de la construction bois permettent la conception de projets uniques et adaptés à chaque usage. De plus, grâce aux essences et la variété des bardages, le bois simplifie l'intégration du bâtiment dans son environnement paysager.

DES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS VARIÉS

Il existe divers systèmes constructifs à base de bois qui s'adaptent à l'usage des bâtiments. Selon la portée et les aménagements intérieurs, il est possible d'utiliser aussi bien des portiques en bois massif qu'en bois lamellé-collé. Dans certains cas, un approvisionnement plus local sera privilégié avec le choix du bois massif, même si dans notre région des fabricants de lamellé-collé en bois local sont présents.

En lamellé-collé les portiques auto-stables autoriseront de grandes portées, jusqu'à 30m, c'est-à-dire sans poteau intermédiaire. Cette diversité offre au bois une meilleure compétitivité face aux solutions métalliques avec lesquelles il peut également être associé. Les professionnels sauront vous conseiller vers les meilleures solutions pour répondre à vos besoins spécifiques.

Portiques bois lamellé-collé



Bergerie d'élevage pour l'INRA - Thèix (63),
Marcello Thutier Architecture - MPA (63)

Système poteau-poutre et charpente en bois massif



Gaec Monneron - Prondines (63),
Chambre d'agriculture Puy-de-Dôme (63)

UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLE ET RAPIDE

La majeure partie des éléments structurels en bois sont préfabriqués en usine et bénéficient des avantages de la filière sèche : qualité améliorée, moins de personnes présentes sur le site, chantier plus propre, générant moins de nuisance et surtout plus rapide. Le bois est léger et nécessite peu de moyens techniques élaborés lors de sa mise en œuvre. La construction bois ne nécessitant pas de temps de séchage, on peut réaliser les



Portique bois lamellé-collé

Portique bois auto-stable

Poteau-poutre et charpente bois massif

aménagement intérieurs et occuper le bâtiment très rapidement. De plus, l'agriculteur peut effectuer une partie des travaux lui-même, la pose du bardage par exemple, ce qui permet de réaliser des économies substantielles.

BON À SAVOIR !

+ de **25%**

En France, plus de 25 % des bâtiments agricoles sont réalisés en structure bois.

Enquête nationale de la construction bois - 2018

UNE RÉSISTANCE À TOUTE ÉPREUVE

Contrairement aux idées reçues, le bois présente une excellente résistance au feu. En effet, lors d'un incendie, alors que l'acier se déforme vite sous l'effet de la chaleur et que le béton armé cède, le bois conserve ses propriétés mécaniques bien plus longtemps. Il a un comportement prévisible : sa combustion est de 0,7 mm par minute. Cette homogénéité dans la combustion et la faible émission de gaz toxiques offrent plus de temps aux pompiers pour évacuer les personnes et les animaux et intervenir au plus près de l'incendie. Son faible poids en rapport avec sa grande résistance mécanique en fait un matériau de construction exclusif pour les terrains difficiles, forte déclivité par exemple, ou dont la nature du sol ne permet pas de construction lourde sans fondations spécifiques.



©Cedotec CH Le Mont

UNE MEILLEURE INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Le bois dispose de qualités d'insertion inégalables. Ses différents systèmes constructifs et sa grande résistance mécanique rendent possible tout type d'architecture afin de s'adapter au contexte paysager de n'importe quel environnement. Il s'adapte également facilement aux contraintes de climat, ce qui permet à l'éleveur d'optimiser son site. À l'échelle régionale, il existe de nombreuses essences qui peuvent être utilisées en vêture. Les bardages présentent une grande diversité de couleurs et de formes, mais également de mise en œuvre. Ils permettent d'animer les façades tout en discrétion pour que le bâtiment se fonde ou au contraire marque sa présence de manière plus exubérante. Pose verticale, horizontale ou oblique, jointive ou à claire-voie, le bardage permet également la gestion des flux d'air dans le bâtiment.



Centre équestre du Lac des Sapins à Cublize (69)

Architecte : Fabriques Architectures Paysages (42)

Pour la construction de ce centre équestre, situé dans un site touristique emblématique, l'intégration paysagère était primordiale.

L'équipe de Fabriques Architectures Paysages a donc choisi de construire un bâtiment compact qui regroupe les box à chevaux, le manège et les espaces de stockage, puis de travailler avec la pente naturelle du terrain, en distinguant le niveau des box et celui du manège pour limiter les volumes de terrassement.



©David Désaleux

Pour limiter l'impact paysager de ce bâtiment de grandes dimensions, la mise en place d'une vêture en ganivelles de châtaignier de la Drôme a su convaincre. Le bois sur la couverture en bac acier constituant la toiture permet également d'éviter les surchauffes estivales.

On retrouve dans ce bâtiment une charpente bois lamellé-collé de 30 m de portée en épicéa de fabrication locale. Les pannes et l'ensemble des ouvrages bois secondaires sont en douglas du Haut-Beaujolais.

Pour ce projet exemplaire en termes d'intégration paysagère mais aussi de maîtrise des coûts, le ratio de construction est de 200 € HT/m², pour un volume de bois mis en œuvre de 220 m³.



©David Désaleux

/// Un cycle de vie peu impactant sur

LE BOIS, PAR SES QUALITÉS INTRINSÈQUES ET PAR SA MISE EN ŒUVRE, EST LE MATÉRIAU IDÉAL DE LA CONSTRUCTION DURABLE ET ÉCOLOGIQUE. FAIRE LE CHOIX DU BOIS POUR SON BÂTIMENT AGRICOLE, C'EST VALORISER UNE FILIÈRE DYNAMIQUE QUI PARTICIPE ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE.

STOCKAGE CARBONE ET EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

L'acte de construire a de grandes conséquences sur l'environnement, en effet, en France, le secteur de la construction représente 30% des émissions totales de gaz à effet de serre et en premier lieu de CO₂. Lors de sa croissance, l'arbre séquestre le carbone (C) présent dans l'atmosphère et émet de l'oxygène (O₂). C'est pourquoi, utilisé dans

la construction, il permet de stocker durablement le carbone. De plus, le bois ne nécessite que très peu d'énergie pour sa transformation. Il se substitue, comme matériau ou comme combustible d'origine biosourcé et renouvelable, à des matériaux et combustibles d'origine minérale ou fossile non renouvelables, qui contrairement au bois sont fortement énergivores et très émetteurs de gaz à effet de serre. L'impact environnemental global du bois est ainsi bien plus faible que celui des autres matériaux.



Une chèvrerie en bois local, pour réduire l'impact environnemental

Cette chèvrerie a été construite en 2013 par la Métro (Grenoble Alpes Métropole) pour y installer de jeunes agriculteurs afin de dynamiser les coteaux secs des balcons de Belledonne, un territoire historiquement agricole et de plus en plus délaissé.

Ce bâtiment compact, qui regroupe espaces agricoles, espaces de transformation et de vente, a été conçu de manière à limiter au maximum son impact sur l'environnement. La structure est en ossature bois et système poteau-poutre ainsi que les menuiseries intérieures et extérieures, l'ensemble ayant été mis en œuvre par des entreprises locales. Des essences locales (30m³ de sapins et d'épicéas massifs originaires du Vercors) ont été utilisées pour réaliser les structures et le bardage du bâtiment, elles limitent aussi les transports et l'empreinte carbone du projet. L'orientation prend en compte l'exposition au soleil et les vents dominants pour optimiser les besoins de chauffage, assurés par une chaudière bois bûche.



Ferme des maquis - Gières (38), Peter Wendling Architecture - ©Frenchie Cristogatin



1 m³ de BOIS



1 tonne de CO₂ STOCKÉE

LE BOIS EST RECYCLABLE

Les besoins dans le secteur agricole varient constamment. La prise en compte de la fin de vie du bâtiment est essentielle pour construire des bâtiments durables avec une faible empreinte écologique. Le bois facilite la déconstruction et, à terme, les éléments bois sont recyclés sous forme de panneaux de process ou peuvent être valorisés sous forme de bois énergie. Dans ce cas, le carbone stocké est libéré mais il est absorbé par de jeunes arbres en pleine croissance dans le cadre d'une gestion durable de nos forêts françaises.

LE BOIS EST RENOUVELABLE

En Europe, les réglementations forestières de chaque pays garantissent une gestion durable de la forêt. Elles sont renforcées par des certifications comme FSC et PEFC. Une bonne gestion forestière prend en compte la multifonctionnalité de la forêt. Que ce soit en Europe ou en France, la récolte annuelle de bois est inférieure à l'accroissement naturel : Auvergne-Rhône-Alpes ne récolte que 50 % de l'accroissement biologique annuel.

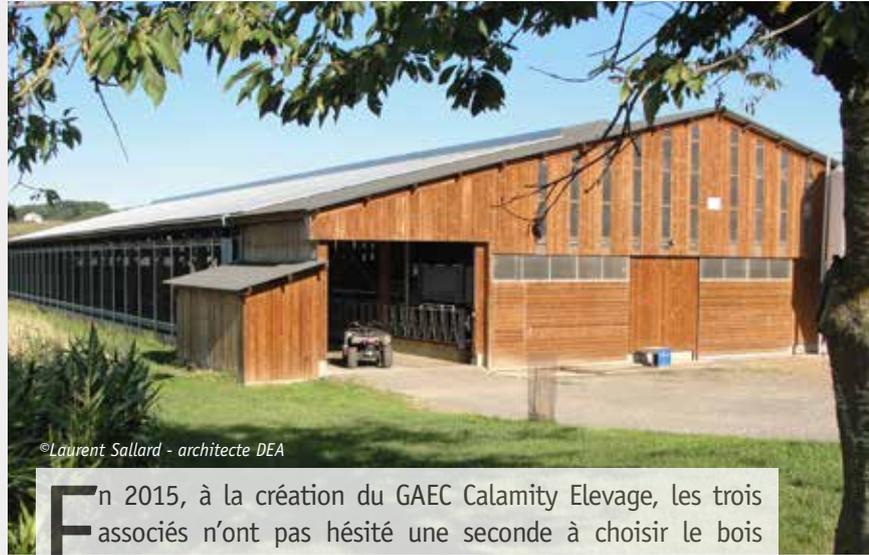
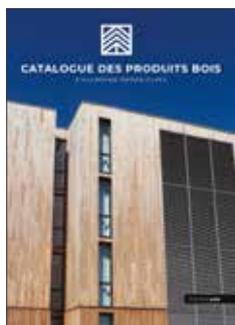


©Laurent Sallard-Architecte DEA

CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL

La sylviculture, la transformation et la construction sont de véritables vecteurs pour le maintien et le développement des emplois locaux. Faire travailler des entreprises locales qui se fournissent localement permet de dynamiser l'économie des territoires. La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une grande quantité de bois de bonne qualité constructive et d'entreprises qualifiées pour la conception et la réalisation de bâtiments agricoles.

Découvrez l'offre bois de la région dans l'annuaire Bois d'ici et le catalogue des produits bois d'Auvergne-Rhône-Alpes, disponibles sur demande et sur www.fibois-aura.org et www.bois-auvergne-rhone-alpes.fr



©Laurent Sallard - architecte DEA

En 2015, à la création du GAEC Calamity Elevage, les trois associés n'ont pas hésité une seconde à choisir le bois pour la construction de leur nouveau bâtiment qui accueille vaches laitières et veaux sur 1 600 m². Outre l'aspect bois, les associés ont également mis l'accent sur les économies d'énergie en couvrant leur toiture avec 600 m² de panneaux photovoltaïques soit une installation de 100 kWc.

Guy Clamejane,
éleveur depuis 1984,
co-gérant du GAEC à
Saint-Mamet-la-Salvetat
(15)

Le maître mot était le confort de nos vaches laitières. Le bois, dans la continuité des autres structures déjà présentes, permet d'apporter une ambiance plus chaude et une résonance des bruits moindre. L'aspect visuel est aussi plus appréciable, avec des couleurs claires. La luminosité et la ventilation naturelles qu'apporte la technologie bois participent au confort aussi bien des éleveurs que des animaux. De plus, nous avons un constructeur bois sur notre commune, nous ne pouvions pas faire plus local...



©Laurent Sallard - architecte DEA



GAEC Calamity Elevage - Bâtiment pour 100 vaches laitières à Saint-Mamet-la-Salvetat (15),
©Laurent Sallard - architecte DEA

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DANS LE BÂTIMENT DÉPEND DE NOMBREUX FACTEURS : LA TEMPÉRATURE, L'HUMIDITÉ, L'ÉCLAIRAGE NATUREL, MAIS ÉGALEMENT LE BRUIT OU ENCORE LE RENOUVELLEMENT DE L'AIR. CONSTRUIRE SON BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EN BOIS PERMET DE MAÎTRISER PLEINEMENT CET ENSEMBLE ET AINSI D'AMÉLIORER LE CONFORT DE SES ANIMAUX ET SON AMBIANCE DE TRAVAIL.



© Fibois AURA

MOINS DE BRUIT

Le bois est un isolant phonique naturel et un bon absorbant acoustique. Le bâtiment bois protège les animaux du bruit extérieur, et absorbe les bruits à l'intérieur du bâtiment : le confort est optimal, les animaux sont plus calmes et moins stressés.



© Fabriques Architectures Paysages (42)

PLUS CHAUD EN HIVER, PLUS FRAIS EN ÉTÉ

Les performances thermiques du bois sont excellentes. Sa mise en œuvre dans un bâtiment agricole crée un environnement agréable, qui maintient une température ambiante raisonnable. Le bois transmet moins le froid et le chaud que les autres matériaux de construction, l'effet rayonnement offre une meilleure sensation aux animaux, qui pourront se blottir contre le bois en hiver comme en été.

MOINS D'HUMIDITÉ

Le bois est un matériau hygroscopique, il a la capacité de réguler l'humidité grâce à ses qualités d'absorption et de désorption. Il n'y a pas de condensation dans un bâtiment en bois ! La qualité de vie des animaux est améliorée et le risque de maladies et donc les frais afférents sont fortement réduits.

TÉMOIGNAGE

M. Mouliade,
éleveur à Jabrun (15)

Vous prenez une porte en bois en hiver, elle ne sera pas mouillée, alors qu'une porte en métal le sera. S'il n'y a pas d'humidité à l'intérieur, les bêtes sont nettement mieux, car elles craignent l'humidité, comme nous. Des problèmes pulmonaires ? Je ne connais pas ça !

MOINS DE STRESS

Deux études menées par la faculté d'architecture de Bratislava et l'Université de Colombie-Britannique démontrent l'impact favorable d'un environnement bois sur le niveau de stress. L'explication réside dans la perception visuelle du bois qui n'est pas homogène en couleur et en texture et qui sont tout à la fois régulières et inattendues.

Sources : Vigibois n°17-juillet 2014 // Veronika Kotradyova - Fakultät für Architektur STU Bratislava // David Fell - FPIInnovations

TÉMOIGNAGE

M. De Cock,
éleveur à
Louroux-Hodement (03)

Le bois se réchauffe et se refroidit moins vite qu'un bâtiment en métal. C'est beaucoup plus confortable pour mes chèvres qui sont dans le bâtiment toute l'année.

En 2017, Monique, Sébastien et Julien Monneron ont construit un nouveau bâtiment qui leur a également permis de moderniser leur exploitation. Pour ces jeunes agriculteurs, installés à 900 m d'altitude, le bois était une évidence, et les aides supplémentaires accordées grâce à l'emploi de ce matériau n'ont fait que conforter leur choix.

Monique Monneron,
agricultrice – associée GAEC
Monneron à Prondines (63)

On se croirait à l'extérieur tellement la lumière rentre. Ce nouveau bâtiment va nous servir une carrière entière, il ne faut pas lésiner sur les détails et ne pas regarder uniquement le prix en bas du devis.



©Chambre d'agriculture Puy-de-Dôme (63)

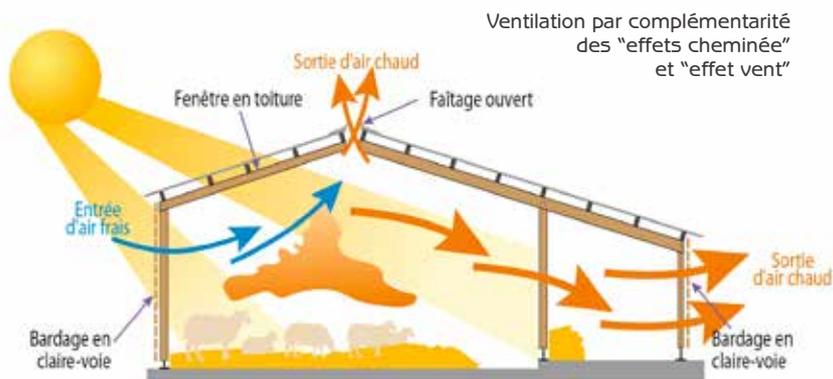


©Chambre d'agriculture Puy-de-Dôme (63)

GAEC Monneron – Bâtiment pour 84 vaches laitières et 30 veaux sur aire paillée à Prondines (63)

UNE BONNE GESTION DE L'AIR ET DE LA LUMIÈRE

Gâce aux multiples solutions proposées (bardage à claire-voie, panneaux coulissants ou amovibles, puits de lumière...) les façades et les toitures permettent de maîtriser le renouvellement de l'air et l'éclairage naturel du bâtiment. Couplé à un système d'évacuation de l'air vicié en faitière, les animaux respirent un air pur tout en étant protégés des courants d'air.



Ventilation par complémentarité des "effets cheminée" et "effet vent"

©BAB - Association des Constructeurs des Bâtiments Agricoles Bois

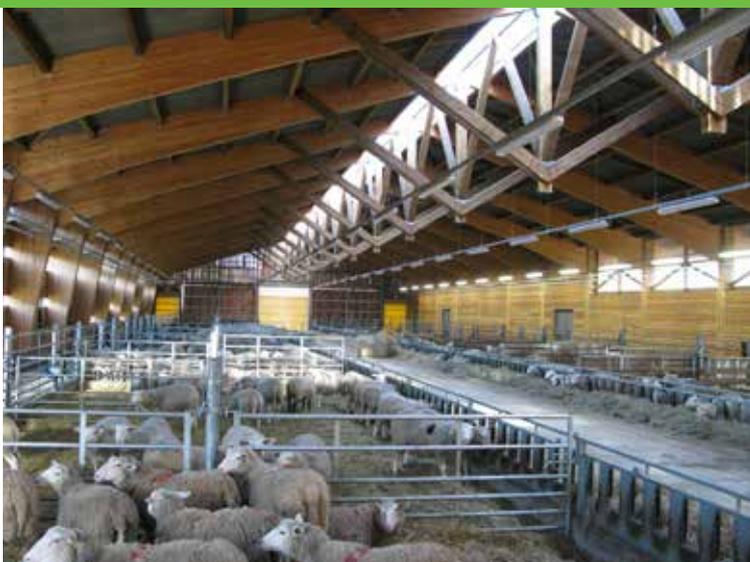


Une bergerie de l'INRA en bois, pour un confort maximal des animaux

L'INRA, Institut National de la Recherche Agronomique, a fait le choix du bois pour cette bergerie située à Saint-Genès-Champanelle dans le Puy-de-Dôme ainsi que pour d'autres bâtiments d'élevage.

Cette bergerie est organisée en 4 unités : bergerie, parc d'allaitement artificiel, parc de tri et de contention et local de préparation des rations. Elle a été réalisée en douglas, essence naturellement durable et locale, qui n'a pas nécessité de traitement. Des portiques auto-stables constituent la structure. Au droit des pignons, un bardage en douglas posé en bord à bord permet une ventilation naturelle tout au long de l'année.

Bergerie d'élevage pour l'INRA - Theix (63), Marcillon Thuillier Architecture - ©MTA



/// Vous accompagner dans votre projet

Le maître d'ouvrage est la personne physique ou morale pour le compte de laquelle la construction est réalisée. S'agissant de bâtiments agricoles, il est la plupart du temps une personne physique (agriculteur « individuel ») ou une personne morale (exploitation agricole sociétaire de type GAEC, EARL, SCEA, SCL...).

Ces constructions sont souvent situées dans des zones agricoles, par nature inconstructibles. Elles doivent être liées et nécessaires à une activité agricole et justifiées du caractère proportionné aux besoins de l'exploitation. Ces obligations sont vérifiées au moment de la demande d'autorisation d'urbanisme. Elle est déposée en mairie qui est le guichet unique.

Au-delà des règles d'urbanisme, les bâtiments doivent respecter d'autres dispositions réglementaires. Ces dernières varient en fonction de la nature et du volume de la production agricole qu'ils abritent et de leur localisation (zone vulnérable, parc naturel, contrat de rivière). Les réglementations veillent à protéger l'environnement (règlement RSD, ICPE) ou les populations (règles sanitaires). Elles sont donc multiples et conditionnent leur implantation (distances par rapport aux tiers, autres ouvrages, cours d'eau...), leur dimensionnement (volumes des capacités de stockage des effluents, aires de couchage des animaux...), leur agencement et leur qualité.

Au regard des multiples enjeux que revêt la construction d'un bâtiment agricole, le maître d'ouvrage peut identifier l'intérêt de faire appel à des compétences d'autres professionnels. Ce sont des organismes de conseils (CAUE départemental-Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), des architectes ou des maîtres d'œuvre, des entreprises de construction, des artisans ou encore des organismes professionnels (chambre d'agriculture, SICA Habitat Rural, conseil élevage, groupement de défense sanitaire, coopérative...)

LES PRESTATIONS DES ORGANISATIONS ET DES PROFESSIONNELS COUVRENT TOUT OU PARTIE DES PHASES DU PROJET



PHASE 1

Analyse de l'existant, des besoins, des contraintes liées à l'environnement et des capacités de financement



PHASE 4

Construction et suivi de chantier



PHASE 2

Esquisse, dessins, plans, croquis, estimation des coûts



PHASE 3

Conception et formalisation du permis de construire

Les chambres départementales d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes offrent un panel de compétences au service des agriculteurs pour un accompagnement personnalisé, en toute objectivité et indépendance. Elles



GEAC Fontaille à Riom-ès-Montagnes (15), ©Laurent Sallard-Emergence architectures

réalisent toutes, à minima, les deux premières phases d'un projet, quasiment toutes la phase 3 et peuvent dans certains cas assurer jusqu'à la phase 4 (maître d'œuvre associé à une SICA Habitat Rural par exemple). Elles sont en lien avec l'ensemble des métiers cités.

Le maître d'ouvrage est le décideur du projet. Sans être exhaustif, il a les responsabilités suivantes à prendre en compte :

- choix des prestataires,
- devoir de transparence et d'honnêteté,
- souscription des différentes assurances liées à la construction (assurance tous risques chantier, responsabilité civile du maître d'ouvrage, dommage ouvrage et

assistance juridique),

- déclaration des travaux,
- satisfaire aux exigences de sécurité liées au chantier,
- réception des travaux.

Les agriculteurs peuvent participer aux travaux de construction. Attention toutefois, la part d'auto-construction est limitée dans les projets bénéficiant d'aides publiques. En effet, dans ces cas-là et pour des raisons de sécurité et de garantie décennale, certains travaux doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel : couverture et charpente, électricité et réseau de gaz, ouvrages de stockage et de traitement des effluents. Ces postes comportent un risque pour l'éleveur, son exploitation et l'environnement.

BON À SAVOIR !

FINANCEMENT D'UN PROJET

Pour le financement de son projet, le maître d'ouvrage peut bénéficier d'aides publiques. Classiquement, les financeurs sont les collectivités (Département, Région, État et Europe), voire d'autres organismes tels que les Agences de l'Eau.

Concernant les bâtiments d'élevage, l'action des financeurs est coordonnée par la Région et la DRAAF. L'interlocuteur privilégié pour le dépôt d'une demande d'aide et le suivi du projet est la Direction Départementale des Territoires, qui est désignée Guichet Unique - Service Instructeur (GUSI).

Les financements actuels s'inscrivent dans un plan pluriannuel pour la période 2014-2020 dénommé « PCAEA » (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) qui a pris le relai du « PMBE » (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage).

La définition des PCAEA a été confiée aux Régions avant leur réorganisation actuelle. Aujourd'hui la Région et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes gèrent donc deux PCAEA.

UNE ASSOCIATION À VOTRE SERVICE :

BAB est une association qui rassemble les constructeurs de bâtiments agricoles en bois.

Ses adhérents s'associent de sorte à mutualiser leurs expériences et moyens pour développer leur profession.

BAB mène des actions institutionnelles, avec des interventions auprès des pouvoirs publics pour une utilisation accrue du bois, mais également des actions techniques et de communication.

Découvrez la liste des entreprises adhérentes sur leur site internet : www.batimentsagricolesbois.org



[www.aurafilieres.fr/
groupe-regional-des-conseil-
lers-batiments-agricoles/](http://www.aurafilieres.fr/groupe-regional-des-conseillers-batiments-agricoles/)

[www.europe-en-auvergne-
rhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergne-rhonealpes.eu)

/// Contacts



Le réseau des prescripteurs bois construction en région est là pour :

- vous former et vous informer sur le bois dans la construction et la réhabilitation ;
- vous accompagner gratuitement dans vos projets ;
- vous présenter des retours d'expériences en relation avec votre projet et vous faire visiter des chantiers bois ;
- vous exposer l'offre locale disponible ;
- vous mettre en lien avec les interlocuteurs qui répondent à vos attentes ;
- répondre à toutes vos questions.



secteur
Auvergne

Jean-Pierre Mathé

jp.mathe@fibois-aura.org
04 73 16 59 79



secteur
Rhône-Alpes

Benjamin Mermet

b.mermet@fibois-aura.org
04 27 86 13 72

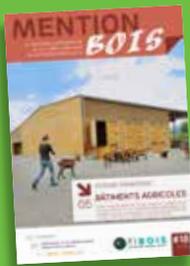
BON À SAVOIR !

Découvrez de nombreux projets illustrés et détaillés sur :
www.prixnational-boisconstruction.org

Rendez-vous sur le site internet www.fibois-aura.org onglet CONSTRUCTION et retrouvez :

- ✓ Le panorama des réalisations bois d'Auvergne-Rhône-Alpes
- ✓ Les atouts de la construction bois
- ✓ Les chiffres-clés de la filière en région
- ✓ Le Prix Régional de la Construction Bois
- ✓ L'offre de formation proposée par Fibois AuRA
- ✓ Les ressources pédagogiques Bois Concept 21
- ✓ Les actualités et l'agenda

La rubrique « Téléchargements » vous permet de télécharger les nombreux ouvrages évoqués dans cette brochure, mais également MENTION BOIS, le magazine trimestriel d'information de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes.



Fibois AuRA bénéficie du soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FIBOIS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.fibois-aura.org

membre de
FBR
France Bois Régions
Le réseau forêt-bois des régions

📍 **Siège social** - AGRAPOLE
23, rue Jean Baldassini - 69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66 / contact@fibois-aura.org

📍 **Site Clermont-Ferrand** - Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes
04 73 16 59 79 / contact.clermont@fibois-aura.org